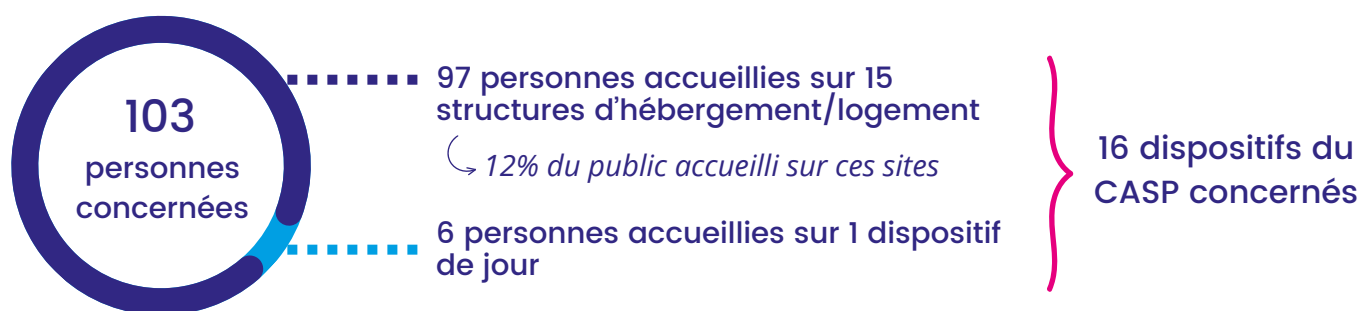


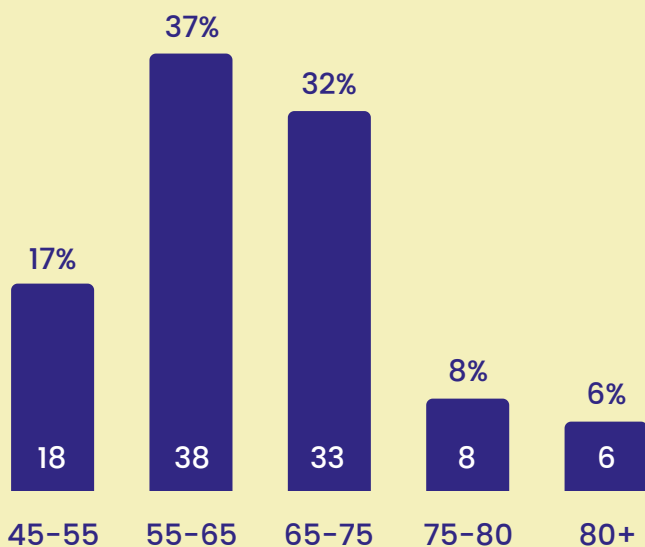


La perte d'autonomie liée au vieillissement au CASP

Une enquête sur la perte d'autonomie liée au vieillissement a été déployée par la Mission Santé auprès de toutes les structures du CASP en novembre 2023. L'objectif était d'obtenir des données précises sur les personnes accueillies dont le vieillissement génère une perte d'autonomie, ainsi que sur les conséquences de ce phénomène sur les équipes, pour proposer des interventions adaptées.

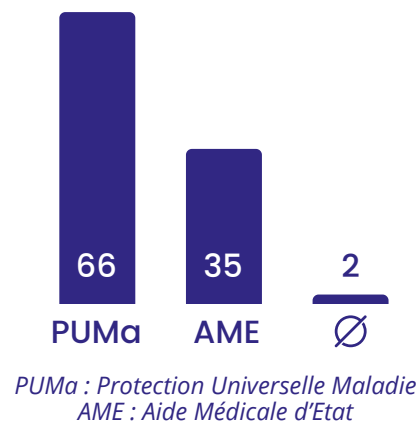


Tranches d'âge



Les personnes accueillies par les associations du secteur social font face à un vieillissement précoce, du fait de parcours particulièrement usants : périodes de vie en rue, parcours migratoire, addictions, troubles psychiques, etc.

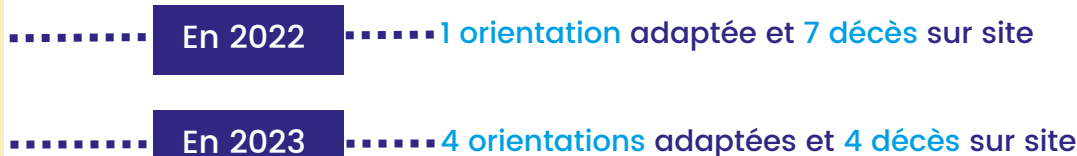
Couverture santé



Mesures en place

- 32% bénéficient d'une solution compensant leur perte d'autonomie.
- 7% bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Sortie de la structure CASP





Difficultés identifiées

68 personnes (66%)



Difficultés à réaliser les tâches quotidiennes (ménage, cuisine...)

57 personnes (55%)



Difficultés à accéder à des soins infirmiers

47 personnes (46%)



Difficulté à se déplacer dans le bâtiment

32 personnes (31%)



Pertes de repères temporels

23 pers (22%)



Difficultés à faire sa toilette

16 (16%)



Perte de repères spatiaux

58% des personnes concernées cumulent 2 de ces difficultés ou +

Conséquences sur les équipes sociales

Sentiment d'impuissance face à la situation

15 équipes (94%)

Allongement du temps passé sur ces situations au détriment d'autres

12 équipes (75%)

Sentiment de connaissances insuffisantes pour proposer une aide adaptée

11 équipes (69%)

Perte de sens dans l'accompagnement global

6 équipes (38%)

100% des 16 équipes concernées cumulent 2 de ces conséquences ou +



PISTES D' ACTIONS

Pour répondre aux besoins quotidiens des personnes accueillies

Création et diffusion de **ressources** récapitulant les diverses aides pouvant être mobilisées pour les personnes en perte d'autonomie.

Mise en lien avec les **Équipes Mobiles Santé-Précarité** du territoire et organisation de rencontres partenariales.

Intégration des Services de soins infirmiers à domicile (**SSIAD**) et des structures dédiées à la prise en charge de la perte d'autonomie à la cartographie de la Mission Santé et mise en lien au besoin.

Recherche de financements pour du **temps d'intervention individualisé** (auxiliaire de vie et/ou IDE et/ou aide-soignant-e) pour les personnes sans droits ouverts.

Développement du **bénévolat** ciblé sur les accompagnements dans les déplacements et les RDV du quotidien.

Précision des **besoins liés aux bâtiments** au cas par cas et collaboration avec le Service Immobilier.

Pour renforcer la capacité d'action des équipes du CASP

Formation prévue avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Ile-de-France à destination d'un-e représentant-e de chacune des 16 structures concernées.

Mise en lien et organisation de rencontres avec la **Mission Interface** pour une prise en charge des personnes concernées vers une orientation adaptée.

Déploiement d'un **groupe de travail** dédié pour l'identification de ressources utiles et la création d'outils communs au CASP.

Organisation de temps de travail et de réflexion autour de la **fin de vie**, rassemblant professionnel-le-s et personnes accueillies, sur les structures le souhaitant.